

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 921 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 921

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 septembre 1938

Numéro JO
n° 502 du 30/09/1938

Date du numéro
30 septembre 1938

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances ; 1° Le décret du 26 août 1958 fixant la contribution supplémentaire des colonies au service financier de la Caisse internationale de retraites pour les années 1938 et 1939 ; 2° L'arrêté ministériel du 30 août 1938 modifiant les arrêtés des 21 janvier 1936 et 19 février 1937 relatifs aux brevets et licences du personnel navigant de l'aéronautique civile dans les colonies ; 3° Le décret du 1 septembre 1938 portant interdiction aux fonctionnaires des cadres généraux des colonies de servir dans leur colonie d'origine. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

H. DESCHAMPS.